

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 2026-0045

S²LO

ID : 041-214102311-20260923-2026_0045-DE

Nombre des Conseillers

en exercice : 15

Présents : 09

Votants : 14

L'an deux Mil Vingt Six

le : 23 septembre 2026 à 20 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VIATRE,
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de Monsieur Jean-Louis DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15/09/2026

PRÉSENTS : J.L. DUPONT, J.C. CLEMENT, J.M. CUSSAT, M. LONCHAMPT, J.
DUBOIS et A. CHAUVET

Mmes : C. BARATIN, T. TORRENT, et J. RACAUD.

ABSENTS : A. FRANCOIS qui donne pouvoir à M. LONCHAMPT

J. CRETINOIR qui donne pouvoir à C. BARATIN

A. MACHARD qui donne pouvoir à J.M. CUSSAT

P. BOURGEOIS qui donne pouvoir à T. TORRENT

A. MENG qui donne pouvoir à J.L. DUPONT

O. GRUBISCI, absent excusé

Secrétaire : T. TORRENT

DÉLIBÉRATION 2026-0045 – RÉGULARISATION DU COMPTE 1641 – BUDGET PRINCIPAL

Lors d'une opération de contrôle de l'état de la dette du budget principal (09100), le SGC de Romorantin
a constaté une anomalie à corriger :

- Fiche 900109430022 – Migration : Capital restant dû = - 94.06 €- Ecart antérieur à la bascule
dans Hélios en 2008

Dès lors, pour régularisation du C/1068, il est proposé au Conseil municipal d'enregistrer l'opération
d'ordre non budgétaire suivante :

- Débit C/1068 pour 94.06 €
- Crédit C/1641 pour 94.06 €

Ces opérations seront passées par le comptable du SGC de Romorantin au vu de la présente délibération.
Aucun titre et aucun mandat ne seront émis par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE à l'unanimité.



Le Maire,

Jean-Louis DUPONT

La Secrétaire,

Thippavanh TORRENT

Pour copie conforme au registre des délibérations,
Suivent les signatures,
Affiché et transmis à la Préfecture,
Le 24 septembre 2026